

ARRETE N° 08/2024
**Portant règlementation de la circulation au
niveau du n°61 rue de la Gare à Verny**

VOIE	Rue de la Gare — POMMERIEUX
P.R.	Route barrée – stationnement interdit
COMMUNE	POMMERIEUX
NATURE DES TRAVAUX	Travaux RESEDA : Mise en Place d'un poste électrique
PERIODE	Le 18 avril 2024 de 8h à 12h.
SYSTEME D'EXPLOITATION	Signalisation adéquate mise en place par le demandeur.
SIGNALISATION TEMPORAIRE	Mise en place par le demandeur sous contrôle de la commune.
ENTREPRISE REALISATRICE	RESEDA Service Travaux & Développements Groupe projet poste HTA-BT 2 bis, rue Ardant du Picq — BP 10102 — 57014 Metz Cedex 01

Le Maire de la commune de POMMERIEUX

Vu le Code de la Route, articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi 82-263 du 22 juillet 1982, complétant et modifiant la loi 82-213,

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières,

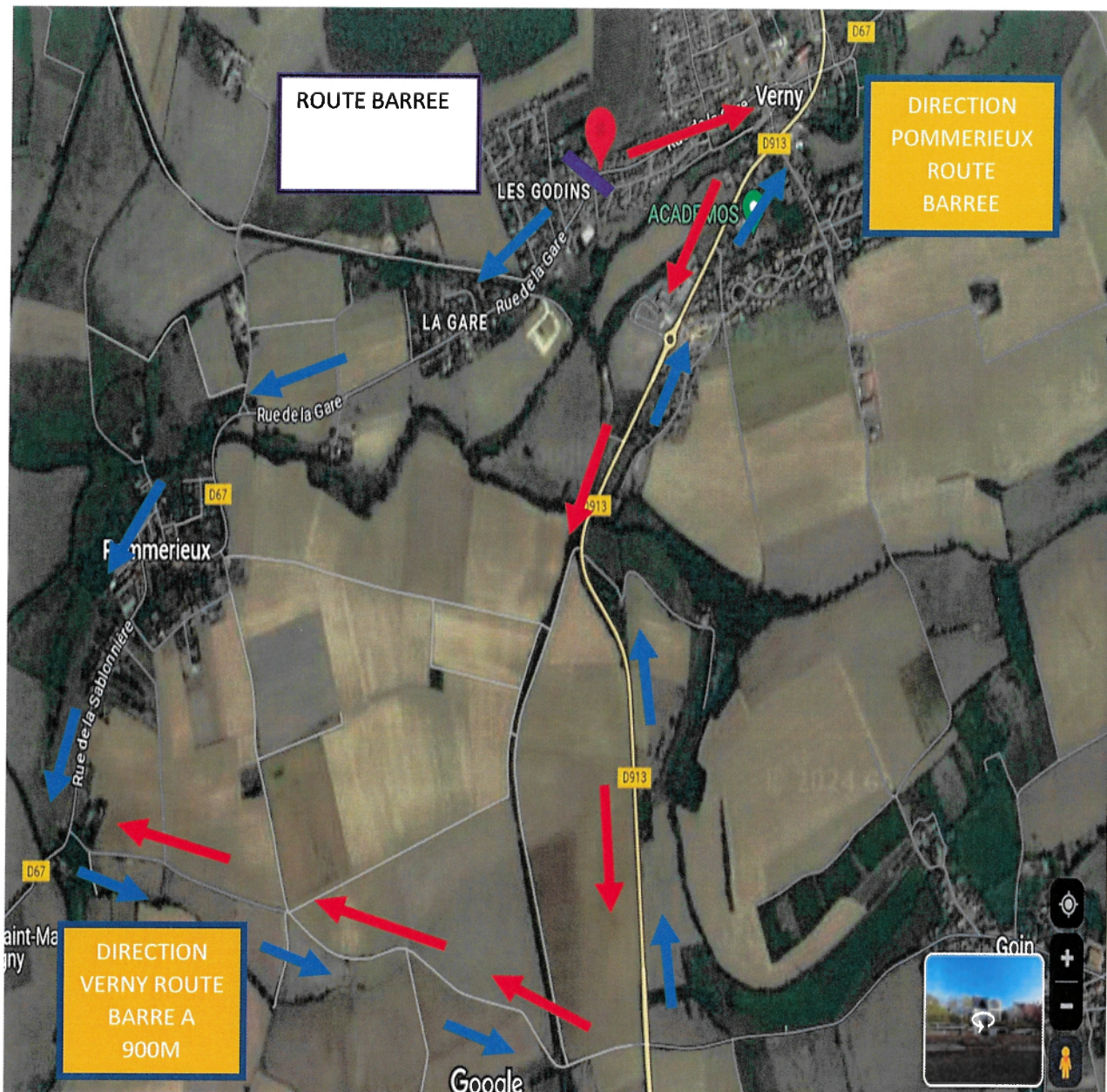
ARRÊTE :

Article Premier : Les interdictions et restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie, approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Article 2ème : M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de VERNY,
M. le directeur de l'entreprise RESEDA – 2 bis, rue Ardant du Picq - 57014 Metz Cedex
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pommerieux,
Le 8 avril 2024
Le Maire
ELIN Raphaël





 SENS DEVIATION POMMERIEUX

 SENS DEVIATION VERNY

DATE DE LA DEVIATION : le 18 avril 2024 de 8h00 à 12h00